

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

13, rue Jean Bertin
Technoparc des Hautes Faventines
26000 VALENCE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2012

SOMMAIRE

- RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
 - Comptes annuels

- RAPPORT SPECIAL

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux membres de l'Assemblée générale,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association RHODANIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions. Sur ce point j'ai été attentif à la méthode de comptabilisation et de rattachement des subventions de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à VALENCE, le 07 juin 2013

Commissaire aux Comptes



Nicanor RICOTE

BILAN : ACTIF

	Montants bruts	Amortissements ou dépréciations	Montants nets au 31.12.2012		Montants nets au 31.12.2011	
			Euros	%	Euros	%
I. ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	3 575	3 575				
Logiciels	3 575	3 575				
Immobilisations corporelles	39 028	36 262	2 766	1,21%	6 004	2,55%
Matériel de bureau	20 524	18 086	2 439	1,07%	5 522	2,35%
Mobilier de bureau & Stands	9 069	9 069	0	0,00%		
Agencements & installations générales	9 435	9 107	328	0,14%	482	0,20%
Immobilisations financières	1 630		1 630	0,71%	1 630	0,69%
Autres dépôts de garantie	1 630		1 630	0,71%	1 630	0,69%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	44 233	39 837	4 397	1,92%	7 634	3,24%
II. ACTIF CIRCULANT						
Adhérents : cotisations à recevoir					3 492	1,48%
Adhérents : RIC à recevoir						
Personnel & organismes sociaux						
Usagers et créances rattachés	540		540	0,24%		
Etat : Taxe sur salaires						
Etat : Subventions à recevoir						
Région : Subventions à recevoir	52 596		52 596	22,99%	30 500	12,95%
Départements : Subventions à recevoir						
Personnel / IJSS						
Autres produits à recevoir						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	53 136		53 136	23,22%	33 992	14,44%
III. DISPONIBILITES						
Valeurs de placement	21 317		21 317	9,32%	120 843	51,32%
Disponibilités	146 353		146 353	63,97%	69 842	29,66%
TOTAL DISPONIBILITES	167 670		167 670	73,29%	190 685	80,99%
IV. COMPTES DE REGULARISATION						
Charges constatées d'avance	3 588		3 588	1,57%	3 142	1,33%
TOTAL COMPTES REGULARISATION	3 588		3 588	1,57%	3 142	1,33%
TOTAL ACTIF	268 627	39 837	228 791	100,00%	235 463	100,00%

BILAN : PASSIF

	Montants au 31.12.2012		Montants nets au 31.12.2011	
	Euros	%	Euros	%
I. FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES				
Fonds propres	153 041	66,89%	152 000	64,56%
<i>Réserves de fonctionnement</i>	34 650	15,15%	34 650	14,72%
<i>Report à nouveau</i>	117 350	51,29%	116 718	49,57%
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 041	0,45%	632	0,27%
Autres fonds associatifs	44 586	19,49%	50 541	21,47%
<i>Fonds de réserve</i>	7 807	3,41%	7 563	3,21%
<i>Provision pour Indemnité départ Retraite</i>	1 300	0,57%	1 000	0,42%
<i>Fonds dédiés / Subv attribuée</i>	5 522	2,41%	14 421	6,12%
<i>Provision pour risques</i>	29 957	13,09%	27 557	11,70%
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	197 627	86,38%	202 541	86,02%
II. DETTES				
<i>Fournisseurs & comptes rattachés</i>	7 887	3,45%	8 504	3,61%
<i>Personnel</i>	4 334	1,89%	4 711	2,00%
<i>Organismes sociaux</i>	15 587	6,81%	17 776	7,55%
<i>Etat : Taxes</i>	342	0,15%	309	0,13%
<i>Région : Subventions perçues d'avance</i>				
<i>Participation entreprises perçues d'avance</i>				
<i>Etat : autres dettes fiscales</i>	13	0,01%	12	0,01%
<i>Produit Constatés d'avance</i>	3 000	1,31%	1 600	0,68%
TOTAL DETTES	31 164	13,62%	32 912	13,98%
TOTAL PASSIF	228 791	100,00%	235 453	100,00%

COMPTE DE RESULTAT GENERAL

	2 012		2 011	
	Euros	%	Euros	%
Produits	116 914	100,00%	132 791	100,00%
<i>Cotisations & participations adhérents</i>	18 414	15,75%	21 373	16,10%
<i>Subventions</i>	98 500	84,25%	98 500	74,18%
<i>Autres produits</i>	0	0,00%	1	0,00%
<i>Reprises et Transferts de charge</i>	0		12 917	9,73%
Charges d'exploitation	-115 115	-98,46%	-127 533	-96,04%
<i>Achats études & prestations</i>	6 051	5,18%	9 642	7,26%
<i>Achats de fournitures</i>	2 753	2,35%	2 352	1,77%
<i>Autres charges externes</i>	18 748	16,04%	15 934	12,00%
<i>Autres services extérieurs</i>	16 961	14,51%	19 099	14,38%
<i>Impôts & taxes</i>	342	0,29%	309	0,23%
<i>Salaires</i>	49 413	42,26%	55 850	42,06%
<i>Charges sociales</i>	16 989	14,53%	11 557	8,70%
<i>Autres charges</i>	321	0,27%	390	0,29%
<i>Dot. aux amortissements & provisions</i>	3 538	3,03%	12 400	9,34%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	1 799	1,54%	5 268	3,96%
<i>Produits financiers</i>	1 148	0,98%	0	0,00%
<i>Charges financières</i>	0	0,00%	0	0,00%
RESULTAT FINANCIER (II)	1 148	0,98%	0	0,00%
<i>Produits exceptionnels</i>	8 899	7,61%	0	0,00%
<i>Charges exceptionnelles</i>	-10 804	-9,24%	-4 625	-3,48%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 905	-1,63%	-4 625	-3,48%
RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(I) + (II) + (III)</i>	1 041	0,89%	633	0,48%

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/12 dont le total est de **228 791 euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 1040,96 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/12 au 31/12/12.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis par le Conseil d'Administration de l'Association le 02/04/13.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode constant en fonction soit de leur durée de vie prévue :

- Proiciels : 12 mois

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode constant en fonction soit de leur durée de vie prévue, soit de la durée de mise à disposition (constructions sur sol d'autrui) :

- Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans
- Agencements : 1 à 5 ans

1.3 Créances et produits

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque celle-ci est inférieure à la valeur comptable.

Seules les cotisations payées sur l'exercice, ou en début d'exercice suivant, sont enregistrées dans les produits 2012.

2. AUTRES INFORMATIONS

2.1 Comptabilisation des subventions

Les subventions à recevoir sont en principe inscrites en compte à la date de leur notification par l'autorité responsable.

Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exploitation de la période qu'elle concerne, en fonction des charges engagées.

2.2 Notes sur le bilan

a) Immobilisations

	Valeur Brute au 01/01/12	Acquisitions	Cession/Mise au rebut	Valeur brute au 31/12/12
Matériel de bureau	20 524,42	0,00	0,00	20 524,42
Mobilier	9 069,08	0,00	0,00	9 069,08
Agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations générales	9 434,86	0,00	0,00	9 434,86
Avance CGE	0,00		0,00	0,00
Sous total immobilisations corporelles	39 028,36	0,00	0,00	39 028,36
Logiciels	3 574,83	0,00	0,00	3 574,83
Sous total immobilisations incorporelles	3 574,83	0,00	0,00	3 574,83
Financières	1 630,26			1 630,26
Sous total immobilisations financières	1 630,26	0,00	0,00	1 630,26
TOTAUX	44 233,45	0,00	0,00	44 233,45

b) Amortissements

	Montant au 01/01/12	Dotations 2012	Diminutions 2012	Montant au 31/12/12
Matériel de bureau	15 002,39	3 083,47	0,00	18 085,86
Mobilier	9 069,08	0,00	0,00	9 069,08
Agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations générales	8 953,04	154,04	0,00	9 107,08
Avance CGE	0,00		0,00	0,00
Sous total immobilisations corporelles	33 024,51	3 237,51	0,00	36 262,02
Logiciels	3 574,83	0,00	0,00	3 574,83
Sous total immobilisations incorporelles	3 574,83	0,00	0,00	3 574,83
Financières				0,00
Sous total immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	36 599,34	3 237,51	0,00	39 836,85

c) Plus-values latentes sur les valeurs de placement

Au 31/12/12 les plus values latentes n'ont pas été comptabilisées et elles représentent à la clôture de l'exercice 0,30 €.

Nicanor RICOTE

*Expert-Comptable
Commissaire aux comptes*

*Expert Judiciaire auprès de
La Cour d'appel de GRENOBLE*

*19, rue Paul Henri Spaak
BP 105
26904 VALENCE CEDEX 9*

*Téléphone : 04 75 78 44 78
Télécopie : 04 75 78 01 98*

RHODANIM

13, rue Jean Bertin
Technoparc des Hautes Faventines
26000 VALENCE

=====

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

=====

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

=====

Aux membres de l'Assemblée générale,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

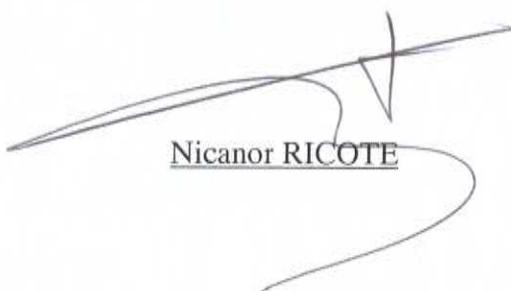
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation,

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Valence, le 07 juin 2013
Commissaire aux Comptes



Nicanor RICOTE